

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ALENCON

Séance ordinaire du 30 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente mai,  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT  
EN POIRAIE, convoqué le 24 mai 2017 s'est réuni à la Mairie de  
Domfront, sous la présidence de Monsieur Joël DROMER, premier  
adjoint au maire.

Nombre de membres :

En exercice : 51

Présents : 39

Absents : 5

Pouvoirs : 7

Votants : 46

Secrétaire de Séance : Monsieur HAMACHE Serge

**Conseillers en exercice :**

*Étaient présents* : MM. Dromer, Tallonneau, Grippon, Heuzé, Folliot, Pothé,  
Montecot, Leroux, Davy, Gouault, Moisseron, Havard, Hamache, Hergault,  
Besnard, Leveque, Remon, Moquet, Foret, Leray, Corbeau, Aumont, Hamelin,  
Picault, Lozivit, Jourdan, Evandre, Rousselet, Laurent, Gobé, Lesellier, Lecorps,  
Margerie, Aulair, Paris, Vincent, Lecrosnier, Moreau, Gerard

*Absents et excusés*: MM Soul, Lequest, Gautier, Delente, Dumesnil

*Pouvoirs* : Mr Piednoir à Mr Moquet, Mr Languedoc à Mr Picault, Mme Goupil à  
Mme Jourdan, Mr Liot à Mr Havard, Mr Guérin à Mr Grippon, Mme Pinchon à  
Mme Heuzé, Mr Daguet à Mr Montecot

## **ORDRE DU JOUR :**

### **COMMUNICATION**

1 – Décisions

### **FINANCES**

2 – Attribution subventions année 2017

3 – Lotissement de Rouellé – Vote du Budget Primitif de l'exercice 2017

4 – Budget Assainissement de Domfront et Budget Assainissement de la Haute-Chapelle 2016

5 – Budget Principal - Décision Modificative N° 1

6 – Indemnités pour le gardiennage des églises communales

7 – Congrès des Petites Cités de Caractère – Prise en charge des frais réels

8 – Demande de subvention au titre de la DETR – Aménagement de sécurité – Travaux d'éclairage public rue du Mont Margantin

9 – Demande de subvention à l'Etat pour les études de diagnostics dans le cadre de la restauration des façades, des couvertures et de l'intérieur de l'église St Julien

10 – Effacement de dette et admission en non-valeur

11 – Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité -TCCFE – Transfert de la perception et de la fixation du taux au Territoire d'Energie Orne

12 – Action d'accompagnement de l'OPAH-RR 2017-2022 des CDC Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais et règlement d'intervention

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

13 – Petites Cités de Caractère – Désignation des représentants de la commune de Domfront en Poirais

### **URBANISME**

14 – Aliénation de portion de chemin rural n° 29 « La Ferme Ecole »

15 – Acquisition de terrain – Création chemin rural « La Ferme Ecole »

16 – Cession portion chemin rural lieu-dit La Blufferie La Haute-Chapelle

-----

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Monsieur le Maire :

- Sollicite à l'Assemblée, l'ajout de trois affaires supplémentaires :
  - N° 1 - Avenant à la convention d'intervention sur la friche « ancien garage Peugeot »
  - N° 2 - Travaux modernisation Théâtre – demandes de subventions
  - N° 3 – Vote taux des trois taxes

***Adopté à l'unanimité***

- Propose Monsieur HAMACHE Serge, Secrétaire de Séance

***Adopté à l'unanimité***

**1 - DÉCISIONS**

Vu l'article L 21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 28 janvier 2016 accordant à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations

Il est rendu compte aux Membres du Conseil Municipal présents des décisions suivantes :

2017-25	05 avril 2017	LYMPIA Architecture retenu concernant marché procédure adaptée dans le cadre de la restauration des façades, couvertures et intérieur église St Julien
2017-26	10 avril 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 80-83-287-289 section AI, d'une superficie de 217 m <sup>2</sup> , sis 25-27 rue Commandant Moriceau, appartenant à Susan Wicks veuve Denny
2017-27	10 avril 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 456 section AV, d'une superficie de 25 m <sup>2</sup> , sis 2A rue St Julien, appartenant à Consorts Tarot

2017-28	10 avril 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 143 section AC, d'une superficie de 565 m <sup>2</sup> , sis 17 rue des Andaines, appartenant à Consorts Martel
2017-29	10 avril 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 134 section AV, d'une superficie de 50 m <sup>2</sup> , sis 5 Grande Rue, appartenant à Consorts Delahousse
2017-30	11 avril 2017	Annule et remplace la décision 2010-31 – Montant du loyer fixé à 480 € par mois pour maison habitation sise 4 rue du Champ Passais
2017-31	18 avril 2017	Consultation portant sur travaux de réhabilitation d'une ancienne école en maison des associations, lots 6 et 8, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général
2017-32	20 avril 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 41 et 42 section AT, d'une superficie de 553 m <sup>2</sup> , sis rue du Pavé, appartenant à Consorts Villette
2017-33	24 avril 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 505 section AM, d'une superficie de 992 m <sup>2</sup> , sis 5 impasse du Pressoir, appartenant à Monique Fromentin

2017-34	27 avril 2017	<p>Entreprises suivantes retenues pour le marché procédure adaptée – réhabilitation ancienne école en maison des associations, 5 rue de Godras :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Quincé Construction pour le lot 2 – Gros Œuvre</li><li>• Bruno pour le lot 3 – Charpente, couverture, étanchéité</li><li>• MPO Fenêtres SAS pour le lot 4 – Menuiseries extérieures aluminium</li><li>• SAS CO.ME.ORN pour le lot 5 – Métallerie</li><li>• Mariotte pour le lot 7 – Carrelage</li><li>• ABH pour le lot 9 - Ascenseur</li><li>• SCF pour le lot 10 – Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire</li><li>• EJS pour le lot 11 – Electricité</li></ul>
---------	---------------	---

2017-35	12 mai 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 12-458 section AB, d'une superficie de 597 m <sup>2</sup> , sis 9 bis et 13 rue du Champ de Foire, appartenant à Christiane Habert
2017-36	12 mai 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 164-308 section AT, d'une superficie de 319 m <sup>2</sup> , sis 13 rue de la gare, appartenant à Marie-Claude Langlois
2017-37	15 mai 2017	Encaissement indemnité sinistre versée par la Cie Assurances GAN JUBIN pour un montant de 555.60 €
2017-38	15 mai 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 582 section AV, d'une superficie de 241 m <sup>2</sup> , sis 9 ter rue de Flers, appartenant à Mr et Mme Rossignol Maurice
2017-39	23 mai 2017	Entreprise COURTEILLE retenue pour la réalisation des travaux de voirie – programme 2017 – sur la Haute-Chapelle pour un montant HT de 24 595.00 € HT soit 29 514.00 € TTC
2017-40	23 mai 2017	Entreprise COURTEILLE retenue pour la réalisation des travaux de voirie – programme 2017 – sur Rouellé, pour un montant HT de 13 606.50 € soit 16 327.80 € TTC

2017-41	23 mai 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 98 section AT, d'une superficie de 800 m <sup>2</sup> , sis 5 rue du Champ Passais, appartenant à Consorts FIAULT
---------	-------------	--

## **2 – ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – AFFAIRES SOCIALES**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2017 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	DEMANDE DE SUBVENTION 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES SOCIALES 24/05/2017	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017
Prévention Routière	60 + prise en charge repas	60 + prise en charge repas	60 + prise en charge repas	60 + prise en charge repas	60 + prise en charge repas
Secours Catholique	660	400	Non chiffrée	400	400
Vie Libre	0	0	150	0	0
Alcool Assistance La Croix d'Or	500	500	500	500	500
Bocafrique	250 + gratuité salle	250 + gratuité salle	500 + gratuité salle	250 + gratuité salle	250 + gratuité salle
Union Nationale des Combattants	260	260	260	260	260
CIDF	1 000	1 000	1 600	1 000	1 000
ADMR	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300

LE SOUVENIR FRANÇAIS		150	Demande non chiffrée	150	150
CLIC			Non chiffrée	380	200

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances** pour chaque association citée dans le tableau ci-dessus.

-----

## **2 -A- ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – AFFAIRES AGRICOLES**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2017 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	DEMANDE SUBVENTION 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES AGRICOLES	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017
Comice Cantonal Agricole	300 + prise en charge photocopies menus	300	450		300
Société des Courses Hippiques	1 000	1 000 + 150 location chapiteau	1 300 dont 300 location chapiteau		1 000 + 150

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances** pour chaque association citée dans le tableau ci-dessus.

-----

## **2 -B- ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – COMMUNE DE ROUELLÉ**



Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2017 :

Association	Subvention 2016	Demande subvention 2017	Avis Commission Finances 29 mai 2017
Comice Agricole Cantonal	50	50	50
Ligue Contre le Cancer	80	80	80
UNA	80	80	80
Comité des Fêtes de Rouellé	150	150	150
Société de Chasse de Rouellé	150	150	150
Amicale des Sapeurs Pompiers de Lonlay l'Abbaye	100	100	100

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances** pour chaque association citée dans le tableau ci-dessus.

-----

## **2 -C- ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – AFFAIRES SPORTIVES**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2017 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	Demande subvention 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES SPORTIVES 17/05/2017	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017
AEROBIC	600	Fonctionnement : 800 Exceptionnelle : 1 500	800	800	800
SSGD Football	18 000	18 000	20 000	18 000	18 000

Vélo Club Domfrontais	2 050	2 050 (critérium) + 680 (championnat normandie – sous réserve organisation) 5 250 (tour du domfrontais)	2 250 (fonctionnement ) 7 364 (pour Tour du Domfrontais et Critérium)	7 300 (2 050 + 5 250) 2 250 (fonctionnement ) à voir en C° finances par rapport à Interco	2 050 (critérium) 5 250 (Tour du Domfrontais) 1 300 (Fonction-nement)
Tennis de Table	3 000	2 500	2 500	2 500	2 500 + 521 (exceptionnel)
Handball Domfrontais	3 500	3 500	3 500 + gratuité salle A.Rocton – 40 <sup>ème</sup> anniversaire du Club	3 500 + gratuité salle A.Rocton – 40 <sup>ème</sup> anniversaire du Club	3 500 + 250 (exceptionnellement location salle)
Les Cyclos Domfrontais	700	400	800	400	400
Danse Moderne	2 000	2 000	3 000	2 000	2 000
Association Sportive Collège Jacques Prévert	1 500 (250€ comme autres asso sportive collège) + 1 250 pour projet VTT (solde sur 2 ans)	250	350	300	300
Association Sportive Collège Jacques Prévert (SECTION VTT)		625	1 000	700	700
Association Sportive Lycée Chevalier	250	250	300	300	300
La Truite Domfrontaise	500	500	500	500	500
Tir à l'Arc	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Badminton Domfrontais	1 000	1 300	1 500	1 500	1 500
Randonneurs Domfrontais	400	50	400 + 100 exceptionnel (rassemblement départemental randonnée 10/09/ 2017)	400 + 100 exceptionnel (rassemblement départemental randonnée 10/09/ 2017)	400 + 100 exceptionnel (rassemblement départemental randonnée 10/09/ 2017)
Pétanque	600	600	600	600	600

Ju-Jutsu Club Domfront	1 200	1 200	1 600 + 400 exceptionnel – stage régional de wa-jutsu 10 et 11/06/2017	1 200	1 200 + 400 (exceptionnel – stage régional de wa-jutsu 10 et 11/06/2017)
VTT Les Ecureuils du Bocage	600	600 + 1 400 exceptionnel	400	400	400
GYM DFTAISE DES AINES RURAUX	100	170	185	185	185
La Margantinaise			1 500	1 500	1 500
ACTI-GYM			800	800	400

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances** pour chaque association citée dans le tableau ci-dessus.

-----

## **2 -D- ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – AFFAIRES SPORTIVES**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	Demande subvention 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES SPORTIVES 17/05/2017	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017
Tennis Club	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000

*Madame LOZIVIT ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----

## **2 -E- ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – AFFAIRES SPORTIVES**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	Demande subvention 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES SPORTIVES 17/05/2017	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017
Basket Club Domfront			1 500	1 500	1 500

*Monsieur FORET ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----

## **2 -F- ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 - AFFAIRES SPORTIVES**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	Demande subvention 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES SPORTIVES 17/05/2017	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017
JUDO CLUB			1 500 + 200 exceptionnel – tournoi animation de judo - récompenses	1 500 + 200 exceptionnel – tournoi animation de judo - récompenses	1 500 + 200 exceptionnel – tournoi animation de judo - récompenses

*Monsieur HAMELIN ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----

## **2 -G- ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 - AFFAIRES SPORTIVES**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	Demande subvention 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES SPORTIVES 17/05/2017	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017
KARATÉ			3 268.38	3 000	1 000 + 500 (exceptionnel)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 3 abstentions (MM Lozivit, Hamelin, et Corbeau), et 43 voix POUR, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----

## **2 -H- ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – AFFAIRES CULTURELLES**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2017 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	DEMANDE SUBVENTION 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES – 19/05/2017	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017
ARCD	1 300	1 300	1 300	1 300	<b>1 300</b>
Association toutes collections	150	150	200	200	<b>200</b>
Le Trou Normand	5 000	3 000 + 6 000 exceptionnelle	4 000 + 4 000 exceptionnel – festival 2018	4 000 + 4 000	<b>4 000 + 4 000 (festival 2018)</b>
Les Seniors du Bocage	855	855	900	855	<b>855</b>

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----

## **2 -I- ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – ADEC**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	DEMANDE SUBVENTION 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES - 19/05/2017	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017
ADEC	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800

**Madame TALLONNEAU ne prend pas part au vote.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----  
**2 -J- ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – ADRH**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	DEMANDE SUBVENTION 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES - 19/05/2017	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017
ADRH	500	500	1 000	500	500

**Monsieur HAMACHE ne prend pas part au vote.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----  
**2 -K - ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – CDEJ**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	DEMANDE SUBVENTION 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES - 19/05/2017	PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017

CDEJ	2 200	2 400	4 900	2 400 + 1 000	2 400 + 1 000
------	-------	-------	-------	---------------	---------------

**Madame LEROUX, Monsieur FOLLIOU, Monsieur HAMACHE ne prennent pas part au vote.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----

**2 -L - ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 - LIONS'CLUB**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	DEMANDE SUBVENTION 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES - 19/05/2017	<b>PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017</b>
Lions'Club	250	250 prix Hubert Benoist	250	250	<b>250</b>

**Monsieur FOLLIOU et Monsieur HERGAULT ne prennent pas part au vote.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----

**2 -M - ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 - LE DOMFRONTAIS EN ANIMATION**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	DEMANDE SUBVENTION 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES - 19/05/2017	<b>PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017</b>
Le Domfrontais en animations	2 500	1 000 + 2 000 exceptionnel	1 500	1 000	<b>1 000</b>

**Monsieur PICAULT, Monsieur GERARD, Madame LOZIVIT ne prennent pas part au vote.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----

## **2 -N - ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 - COMITE SOCIO CULTUREL**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	DEMANDE SUBVENTION 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES - 19/05/2017	<b>PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017</b>
Comité Socio-Culturel	30 000	30 160	34 310	31 000	<b>31 000</b>

**Madame LEROUX et Monsieur HAMACHE ne prennent pas part au vote.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----

## **2 -O - ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 - COMITE DES FETES DE ROUELLE**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de la subvention suivante pour l'année 2017 :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2015	SUBVENTION 2016	DEMANDE SUBVENTION 2017	PROPOSITION COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES - 19/05/2017	<b>PROPOSITION COMMISSION FINANCES 29/05/2017</b>
Comité des Fêtes de Rouellé			1 500	1 000	<b>1 000</b>

**Monsieur VINCENT ne prend pas part au vote.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**



-----

## **2 -P - ATTRIBUTION SUBVENTIONS ANNÉE 2017 – LA HAUTE-CHAPELLE**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2017 :

<b>Association</b>	<b>Demande subvention 2017</b>	<b>Avis Commission Finances 29 mai 2017</b>
UNC AFN	100	100
Club Bonne Humeur St Cénéri	100	100
Association des secouristes protection civile	100	100
Secours Catholique	100	100
UNA Canton de Domfront	100	100
ADMR	100	100
Comice Agricole Cantonal	100	100
Alcool Assistance de l'Orne	100	100
MRJC Orne	60	60
AFM (Téléthon)	100	100
Amicale des Pompiers de Domfront	100	100

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, **APPROUVE la proposition de la Commission Finances.**

-----

## **3 - LOTISSEMENT DE ROUELLÉ – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2017 présenté par Monsieur le premier Adjoint au Maire, qui s'élève à :

- 21 706.81 € en dépenses et recettes de fonctionnement,

- 21 706.81 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2017.

-----

#### **4 - BUDGET ASSAINISSEMENT DE DOMFRONT ET BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE-CHAPELLE 2016**

Suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et compte-tenu que la compétence assainissement collectif et non collectif sera exercée par l'intercommunalité, Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'Assemblée, que la totalité des excédents, issue des budgets assainissement de Domfront et La Haute-Chapelle pour l'exercice 2016 doit être versée à la Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De verser l'excédent de fonctionnement d'un montant de 70 002.52 € et l'excédent d'investissement d'un montant de 574 199.54 €, issus des budgets assainissements de Domfront et la Haute-Chapelle, à la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray Interco.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

-----

#### **5 - BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Il est proposé à l'Assemblée, de délibérer sur la Décision Modificative N° 1 suivante :

##### **Dépenses d'investissement :**

2031-20 – Frais d'études	- 750.00 €
2041512 – 20 – Subv.Equipt versées	+ 750.00 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

-----

## **6 - INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES**

### **COMMUNALES**

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'Assemblée, que selon les circulaires du 08 janvier 1987, du 29 juillet 2011 et du 05 avril 2017, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1.2 % depuis la dernière circulaire du 30 mai 2016 (0.6 % le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 0.6 % le 1<sup>er</sup> février 2017), l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2017.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé, pour l'année 2017, comme suit :

- 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
- 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De revaloriser les indemnités de gardiennage des églises communales dans la limite de ces plafonds.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

-----

## **7 - CONGRES DES PETITES CITES DE CARACTERE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS REELS**

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'Assemblée que chaque année a lieu le congrès des Petites Cités de Caractère.

A ce titre, la Commune de Domfront en Poiraise, engagée dans la marque « Petites Cités de Caractère » est invitée à partager des moments d'échanges et de réflexions.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De décider, pour le congrès annuel, de prendre en charge la totalité des frais réels (hébergement, restauration, déplacements) engagés par les personnes désignées pour représenter la Commune de Domfront en Poiraise, et ce, tous les ans, le temps de l'adhésion de la Commune de Domfront en Poiraise aux « Petites Cités de Caractère ».

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

-----

#### **8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – AMENAGEMENT DE SECURITE – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MONT MARGANTIN**

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'Assemblée qu'il est envisagé de réaliser des travaux d'éclairage public au titre de l'aménagement de la sécurité rue du Mont Margantin.

Il a été constaté des vitesses excessives de certains usagers de la route, un nombre important de piétons cheminant vers le collège, le gymnase, le terrain de football, la zone artisanale et le Centre Anaïs, ainsi que la présence de cyclistes en provenance de la voie verte et remontant vers le Centre Bourg.

Le projet d'aménagement comprend également le déplacement de la gare routière actuellement située rue des Barbacanes. Elle sera descendue au niveau du parking face au « Carrefour Market ». Ce nouvel aménagement amplifiera le trafic piéton dans la rue du Mont Margantin.

Les futurs aménagements ont pour objectifs :

- De sécuriser les déplacements de piétons en assurant un cheminement piéton continu avec un revêtement de bonne qualité,
- De modérer la vitesse des véhicules motorisés dans cette rue en diminuant la largeur de la chaussée dédiée à leur circulation,
- D'intégrer sur la voirie des voies de circulation pour les cyclistes.

Le coût estimatif des travaux d'éclairage public s'élève à 41 160.00 € HT soit 49 392.00 € TTC.

Pour financer cet investissement, la Ville de Domfront peut solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR (catégorie 4-2-3) au taux maximum de 30 % du montant HT et au titre de la DETR « commune nouvelle » au taux de 10 %. La commune autofinancera la différence.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>SOURCES</b>	<b>LIBELLE DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>
ETAT	DETR	12 348.00 €	30 %
C o m m u n e Nouvelle	DETR	4 116.00 €	10 %
VILLE DE DOMFRONT – FONDS PROPRES		24 696.00 €	60 %
<b>TOTAL HT</b>		<b>41 160.00 €</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>49 392.00 €</b>	

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De décider de réaliser les travaux d'éclairage public au titre de l'aménagement de sécurité de la rue du Mont Margantin, et ce, pour un montant estimatif de 41 160.00 € HT soit 49 392.00 € TTC,
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum et au titre de « commune nouvelle » au taux maximum,
- De préciser que les investissements n'interviendront que lorsque le dossier de demande de subvention sera réputé complet,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet investissement,
- Les crédits sont ouverts au Budget 2017.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

-----

**9 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LES ETUDES DE DIAGNOSTICS DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DES FACADES, DES COUVERTURES ET DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE SAINT JULIEN**

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'Assemblée que des travaux de restauration des façades, des couvertures et de l'intérieur de l'église Saint Julien vont être réalisés.

Dans le cadre de ces travaux de restauration, des études de diagnostics sont prévues pour permettre de renseigner le maître d'ouvrage sur l'état de l'édifice et sur la faisabilité de l'opération, et ont pour objet :

- La présentation de l'opération : l'objet de l'étude, le contexte,
- Un rappel historique,
- L'établissement d'un état des lieux,
- De fournir une analyse et une synthèse des études documentaires et d'investigations scientifiques et techniques existantes,
- L'approfondissement des options de restauration,
- De permettre d'établir un programme fonctionnel d'utilisation du bâtiment ainsi qu'une estimation financière et d'en déduire la faisabilité de l'opération.

La répartition de la rémunération par élément de mission est la suivante :

<b>DIAGNOSTICS</b>	<b>MONTANT HT EN €</b>
Lympia Architecture	13 500.00 €
UBC Ingénierie (BET Structure)	5 500.00 €
STUDIOLO (Spécialiste conserv.restauration des peintures murales)	4 500.00 €

Atelier VERRE JADE (Etude des vitraux)	1 850.00 €
Cabinet GRANDFILS (Economiste)	2 500.00 €
BADER Elec (Electricité courants forts et faibles)	1 200.00 €
BOULARD Thermique	500.00 €
TOTAL HT	29 550.00 €
TOTAL TTC	35 460.00 €

Ces études de diagnostics relatives à des travaux sur des monuments historiques peuvent être subventionnées par l'Etat à hauteur de 60 %, le reste de l'investissement reste à la charge de la collectivité.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>SOURCES</b>	<b>LIBELLE DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>
ETAT	DRAC pour entretien monument historique	17 730.00	60 %
Ville de Domfront en Poiraise – fonds propres		11 820.00	40 %
TOTAL HT		29 550.00	100 %
TOTAL TTC		35 460.00	

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De réaliser les études de diagnostics ci-dessus détaillées et ce pour un montant HT de 29 500.00 € HT soit 35 460.00 € TTC,
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de l'Etat au taux de 60 %,
- De préciser que les investissements n'interviendront que lorsque le dossier de subvention sera réputé complet,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,
- Les crédits sont ouverts au Budget 2017.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

-----

## **10 - EFFACEMENT DE DETTE ET ADMISSION EN NON-VALEUR**

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré de se prononcer sur l'effacement de la dette suivant :

- Effacement de la dette de Madame Christine Troussier s'élevant à 451.93 € au titre des loyers 2015, conformément au jugement du 6 février 2017 rendu par le Tribunal d'Instance de Flers, constatant que cette personne relève de la procédure de rétablissement personnel, sans liquidation judiciaire,
- La charge sera constatée au budget principal de la Commune de Domfront en Poiraise au compte 6542 – créances éteintes.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

## **11 - TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE**

### **D'ELECTRICITE (TCCFE) : TRANSFERT DE LA PERCEPTION ET DE LA FIXATION DU TAUX AU TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L.2333-2 à L.2333-5, L.3333 à L 3333-3-3 et L.5212-4,

Vu les articles 1638 et 1639 A bis du Code Général des Impôts,

Monsieur l'Adjoint au Maire

Expose :

- Que par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015, il a été créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Commune Nouvelle de Domfront en Poiraise issue de la fusion des Communes Domfront, La Haute-Chapelle et Rouellé.

Rappelle :

- Les modalités de perception de la TCCFE :



En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le Territoire d'Énergie Orne (Te61) perçoit à la place de ses communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE au 1er janvier de l'année est égale ou inférieure à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe était déjà perçue par le syndicat au 31/12/2010,

Pour les autres communes, la perception de la taxe par le Te61 peut être décidée par délibérations concordantes de la commune et du syndicat (Te61).

- Que le territoire d'Énergie Orne est donc habilité, sur cette base, à percevoir la TCCFE à la place d'une commune nouvelle dont la population totale recensée par l'INSEE est supérieure à 2 000 habitants, s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune intéressée, prises dans les conditions prévues au premier alinéa du I de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts (CGI), c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours de laquelle la commune nouvelle prend effet fiscalement, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Précise que :

- pour la commune de Domfront, dont la population est supérieure à 2 000 habitants, le Territoire d'Énergie ne perçoit pas à ce jour la TCCFE,
- pour les anciennes communes de La Haute-Chapelle et Rouellé, dont la population est inférieure à 2 000 habitants, le Territoire d'Énergie Orne percevait ladite taxe,
- la commune nouvelle de Domfront en Poiraise ayant une population supérieure à 2 000 habitants, il convient de prendre une délibération pour que le syndicat puisse percevoir la TCCFE sur son territoire et lui reverser une fraction des montants qu'elles percevaient avant la fusion,
- la fraction des montants de taxe perçus et non réservés par le Territoire d'Énergie lui permet de financer une partie des dépenses du service de distribution publique d'électricité sur le territoire des anciennes communes fusionnées, et qu'il appartient à la commune nouvelle de rédiger une délibération concordante afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce mode de financement sur une partie de son territoire,

- le coefficient multiplicateur de cette taxe sera fixé par le Territoire de l'Energie 61, la loi imposant à cet égard que les deux tarifs de taxation selon la puissance suscrite, appliqués aux consommations d'électrification imposées sur le territoire de la commune, soient identiques aux tarifs en vigueur sur le territoire des autres communes du syndicat à la place desquelles celui-ci perçoit la TCCFE.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- d'accepter toutes les propositions énoncées,
- d'autoriser le Territoire d'Energie Orne à percevoir directement la taxe communale sur la consommation finale d'électricité – TCCFE - sur son territoire,
- de décider que l'autorisation de perception directe de la taxe par le Territoire d'Energie Orne prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit l'année suivante au cours de laquelle la création de la commune a pris effet fiscalement,
- de décider que le coefficient multiplicateur applicable concernant la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité est celui en vigueur,
- De décider que le Territoire d'Energie Orne lui reversera 77.86 % des montants de taxes perçues sur son territoire,
- De donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5211-3 et L.2131-1 du CGCT, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise après visa de légalisation à Madame le Receveur du Te61.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

-----

**12 - ACTION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OPAH-RR 2017-2022 DES CDC  
DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO ET ANDAINE-PASSAIS ET REGLEMENT  
D'INTERVENTION**

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'Assemblée que le Pays du Bocage a lancé une étude pré-opérationnelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Elle a été confiée au CDHAT, bureau d'études spécialisé dans les questions d'habitats.

Cette étude a montré l'importance des besoins en matière de modernisation du parc de logements liés à :

- L'évolution de la démographie du territoire,
- Le vieillissement de la population,
- Le niveau moyen des revenus qui reste faible,
- Un parc de logements insuffisamment qualitatif,
- Un manque de logements adaptés pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite,
- Une vacance avérée sur le territoire et une dévitalisation des centres bourgs,
- Une ancienneté marquée du parc.

L'étude propose la mise en place d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui va permettre de mobiliser des moyens financiers pour soutenir les travaux d'amélioration du parc de logements du bocage.

Une OPAH de revitalisation rurale sur 5 ans sur le secteur Ouest du bocage, à savoir, sur les Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et d'Andaine-Passais, a été proposée. Celle-ci débutera en 2017 pour se terminer en 2022.

Les objectifs de réhabilitation de logements sont :

- Propriétaires occupants : 490 logements
- Propriétaires bailleurs : 15 logements

De son côté la ville de Domfront en Poiraise, qui a fait de la revitalisation de son centre ancien, une de ses priorités, se saisit des actions à mettre en œuvre.

Ainsi, afin d'amplifier les effets de cette OPAH-RR intercommunautaire sur son centre ancien, et d'inciter encore davantage les propriétaires (bailleurs ou occupants) à acquérir un logement vacant et à y réaliser des travaux, il est prévu que la commune de Domfront en

Poiraie complète l'opération par le versement d'une aide municipale, dite d'accompagnement, sur un périmètre bien précis de son territoire.

Pour l'OPAH-RR 2017-2022, l'aide directe de la commune de Domfront en Poiraie porterait ainsi sur l'action suivante :

- Acquisition-amélioration d'un logement vacant pour en faire sa résidence principale ou un logement locatif à loyer conventionné.

Le règlement (Cf. annexe 1) fixe les règles d'éligibilité ainsi que le périmètre en annexe A.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- D'approuver l'action d'accompagnement de l'OPAH-RR 2017-2022 et ses critères d'éligibilité, détaillés dans le règlement ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

-----

### **13 - PETITES CITES DE CARACTERE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE**

Le mandant de 3 ans pour le bureau de l'Association « Petites Cités de Caractère » arrivant à son terme, il est demandé aux municipalités de désigner des représentants comme suit :

- **A l'Assemblée générale**, conformément à l'article 6 :

*Membres actifs ; les communes de l'Orne, engagées dans la marque « Petites Cités de Caractère » reconnues au titre d'homologuée ou d'homologable ; elles sont représentées par le Maire et/ou ses représentants régulièrement mandatés à cet effet par le Conseil Municipal. Les membres actifs sont des personnes morales, à jour de leurs cotisations, qui prennent part au vote lors des assemblées de l'association, à raison de deux voix par commune adhérente.*

Les représentants des Petites Cités de Caractère ne sont pas obligatoirement des élus et que leur désignation est laissée à la liberté des maires et de leurs conseils municipaux.

- **Au Conseil d'Administration**, conformément à l'article 11 :

*Un administrateur par membre actif, désigné au sein de l'instance délibérative des communes. Un titulaire et un suppléant sont désignés. Les suppléants ne prennent part aux votes qu'en l'absence des titulaires.*

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De désigner des membres actifs pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association « Petites Cités de Caractère ». Cependant, la Commune de Domfront en Poiraise ne disposera que de deux voix lors d'un vote aux assemblées de l'association,
- De désigner un administrateur par membre actif et un suppléant.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, DÉSIGNE :

- **A l'Assemblée Générale :**

- Monsieur Bernard SOUL
- Madame Aurélie LEROUX

- **Au Conseil d'Administration :**

- **Membre titulaire** : Monsieur Bernard SOUL
- **Membre suppléant** : Madame Aurélie LEROUX

-----

#### **14 - ALIENATION DE PORTION DE CHEMIN RURAL N° 29 « LA FERME ECOLE »**

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le conseil municipal qu'au lieu-dit « La Ferme Ecole », le chemin rural n° 29 traversait les propriétés bâties de riverains. Or, le tracé a été modifié afin d'éviter cette traversée. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de régulariser la situation.

Monsieur l'Adjoint au Maire, en précisant que l'aliénation de cette partie de chemin ne compromet pas la desserte des lieux, dans la mesure où le tracé a été modifié de manière satisfaisante pour toutes les parties, demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- ❖ **d'accepter le principe** de l'opération présentée, après l'accomplissement des formalités réglementaires ;
  - ❖ **de soumettre ce projet d'aliénation à enquête publique** ;
  - ❖ **de fixer le prix** de la vente au profit des intéressés à 0,10 € ;
  - ❖ **de charger** M. le Maire de **diligenter l'enquête** et plus généralement signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- 

#### **15 - ACQUISITION DE TERRAIN – CREATION CHEMIN RURAL « LA FERME ECOLE »**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au conseil que le chemin rural n° 29 sis « La Ferme Ecole » passe dans la ferme de Mme Leverrier. Le

conseil municipal a décidé de vendre à Mme Leverrier la portion du chemin traversant sa propriété. La procédure de cession est en cours.

Il reste nécessaire de remplacer cette portion du chemin rural cédé par une nouvelle assiette du chemin rural et, pour mener à bien cette opération, de faire l'acquisition du terrain nécessaire, appartenant à Mme Leverrier.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- v **d'accepter** le principe de l'opération présentée, après l'accomplissement des formalités réglementaires ;
- v **de soumettre** ce projet d'aliénation à l'enquête publique ;
- v **de fixer** le prix de la vente au profit de Mme Leverrier à 0,10 € le m<sup>2</sup> ;
- v **de charger** M. le Maire de diligenter l'enquête et plus généralement signer tous documents relatifs à cette affaire ;

-----

## **16 – CESSION PORTION CHEMIN SIS LA BLUFFERIE – LA HAUTE-CHAPELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande émanant de Monsieur et Madame Jean-Pascal DUVAL tendant à acquérir une portion du chemin rural n° 10 dit de Mortain à Domfront voie de desserte, sis au lieu-dit « La Blufferie » - La Haute-Chapelle, compris entre les parcelles cadastrées section ZV 29 et 26.

Monsieur le Maire, précise que l'aliénation de cette portion du chemin ne compromet pas la desserte des lieux, dans la mesure où la cession concerne son extrémité desservant la parcelle ZV 48, et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, de décider :

- D'accepter le principe de l'opération présentée, après l'accomplissement des formalités réglementaires,
- De soumettre ce projet d'aliénation à l'enquête publique,
- De fixer le prix de la vente au profit de Monsieur et Madame Duval à 1 euro le m<sup>2</sup>,
- De charger Monsieur le Maire de diligenter l'enquête et plus généralement signer tous documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

-----

**Affaire supplémentaire N° 1 - Avenant n°1 à la convention d'intervention sur la friche « ancien garage Peugeot » à Domfront en Poirais.**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil municipal a approuvé la convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « ancien garage Peugeot » ainsi que le plan de financement, 35 % du montant HT à la charge de la Région Normandie, 45 % du montant HT à la charge de l'EPF Normandie, le solde à la charge de la collectivité, avec une enveloppe maximale allouée pour les études de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.

L'article 1 de l'avenant stipule que la commune de Domfront en Poirais et l'EPF Normandie sont liés par une convention cadre d'attractivité centre-bourg dont l'objet est de fixer les conditions générales d'intervention de l'EPF Normandie sur les périmètres à enjeux du centre bourg de la commune.

L'étude préalable de redynamisation du centre bourg a mis en évidence le besoin de requalifier l'entrée de la ville.

Cette opération d'aménagement urbain passe par la réhabilitation de l'ancien garage Peugeot mais également par le site de l'ancienne supérette, potentiel foncier non négligeable.

Il est donc prévu au titre de cet avenant une extension du périmètre de l'intervention sur la parcelle de la supérette et d'augmenter l'enveloppe financière initiale.

L'article 5 de la convention initiale est remplacé par le texte suivant :

L'enveloppe maximale allouée pour l'étude s'élève à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

Elle est répartie de la façon suivante :

- 35 % du montant HT à la charge de la Région Normandie



- 45 % du montant HT à la charge de l'EPF Normandie
- Le solde à la charge de la collectivité.

Les modalités d'exécution sont définies aux articles 1 à 4 de l'avenant n° 1 à la convention d'intervention sur la friche « ancien garage Peugeot »

Au vu de cet exposé, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « ancien garage Peugeot
- D'approuver le plan de financement ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'intervention sur la friche « ancien garage Peugeot ».

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

-----  
**Affaire supplémentaire N° 2 - Travaux de modernisation du théâtre – Demandes de subventions.**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le projet de modernisation du Théâtre de la commune nouvelle de Domfront en Poiraise.

Le projet comprend une partie rénovation, une partie extension, ainsi que l'équipement scénique du théâtre afin d'améliorer l'attractivité de la Ville et développer le lien social en favorisant une offre culturelle diversifiée.

Le maître d'œuvre de l'opération, Mr Gilbert Queré de Rennes, désigné par la commune après mise en concurrence, a établi le chiffrage de cette opération.

**Le coût de l'opération (hors honoraires) est ainsi estimé à 995 000 € HT (date de valeur Mai 2017) et le plan de financement est le suivant :**

**Besoins** : travaux 995 000 € HT

**Ressources** :

<b>Financement</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Taux</b>
Etat DETR	200 000,00 €	20,10 %
Etat FSIL Contrat de Ruralité	120 000,00 €	12,06 %
Conseil Régional (FRADT)	200 000,00 €	20,10 %
Conseil Départemental	100 000,00 €	10,05 %
Commune	375 000,00 €	37,69 %
<b>TOTAL</b>	995 000,00 €	100 %

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De décider de réaliser les travaux de modernisation du théâtre et ce, pour un montant estimatif de 995 000.00 € HT soit 1 194 000.00 € TTC
- D'accepter de financer l'opération des travaux de modernisation à hauteur de 375 000 € et dit que les crédits sont ouverts au budget 2017,
- De solliciter les aides suivantes :
  - Une subvention de 200 000 € auprès de l'Etat, au titre de la DETR,
  - Une subvention de 120 000 € auprès de l'Etat, au titre du FSIL Contrat de Ruralité
  - Une subvention de 200 000 € auprès de la Région Basse-Normandie,
  - Une subvention de 100 000 € auprès du Département de l'Orne,
- D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

-----  
**Affaire supplémentaire N° 3 - DOMFRONT – vote taux des trois taxes**

**Annule et remplace la délibération du 12 avril 2017 visée en Préfecture le 14 avril 2017.**

Selon l'état de notification des taux d'imposition de 2017, le produit, à taux constants, attendu des impôts directs locaux s'élève à 1 629 180.00 €, compte tenu des bases prévisionnelles des trois taxes communiquées par les services fiscaux.

Les bases d'imposition effectives 2016 notifiées sur l'état n° 1259 sont les suivantes :

- taxe d'habitation	18.42 %
- taxe foncier bâti	17.34 %
- taxe foncier non bâti	31.09 %

Pour 2017, Monsieur l'Adjoint au Maire propose à l'Assemblée les taux suivants :

- taxe d'habitation	10.53 %
- taxe foncière bâti lissage sur 12 ans	15.26 % avec un
- taxe foncière non bâti	19.08 %

Compte tenu des taux proposés pour 2017, le produit attendu des impôts directs locaux serait de 1 215 835.00 €.

Au vu de ce qui précède, après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité :

- DÉCIDE les taux d'imposition 2017 pour les trois taxes énoncées ci-dessus.

-----OOOooOOO-----

A Domfront en Poiraise, le

Signature Secrétaire Séance  
HAMACHE Serge